NOTICE EXPLICATIVE

accompagnant la FICHE DE DIALOGUE pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

Madame, Monsieur,

La classe de 3ème est un moment important dans l'orientation de votre enfant. Les décisions sont prises au troisième trimestre mais le dialogue en vue de la construction de son projet se déroule tout au long de l'année.

Pour vous aider, vous pouvez :

- * rencontrer le professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue, le chef d'établissement ou son adjoint,
- * participer aux actions d'information organisées par l'établissement,
- * consulter le guide de l'ONISEP « Après la 3ème » diffusé début janvier et les documents d'information sur les métiers et les formations disponibles au centre de documentation en d'information (CDI) de l'établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO) et sur le site de l'ONISEP,
- * découvrir les formations et échanger avec des enseignants et des élèves lors des Journées Portes Ouvertes organisées dans les établissements de l'académie (lycées, lycées professionnels et centres de formation d'apprentis), consulter "Actions d'information et d'orientation" sur le site de l'académie www.aclyon.fr

Les différentes étapes de l'orientation dans la fiche de dialogue

Second trimestre: phase provisoire d'orientation

- * Vous indiquez vos **intentions d'orientation.** Vous pouvez cocher ou classer plusieurs voies de formation : 2de GT, 2de PRO ou 1re année de CAP.
- * Le conseil de classe du second trimestre répond en formulant **un avis provisoire d'orientation**. Le dialogue entre vous et l'équipe éducative entre dans une phase importante ; n'hésitez pas à prendre contact avec toutes les personnes qui peuvent vous aider : professeur principal, conseiller d'orientation psychologue...

Troisième trimestre : phase définitive d'orientation

- * Vous formulez **la demande d'orientation.** Comme au deuxième trimestre, vous pouvez cocher une voie de formation. Si vous en demandez plusieurs, vous devez les classer par ordre de préférence. Parallèlement, vous devez également renseigner **la fiche préparatoire à l'affectation** pour la prochaine
- rentrée afin de préciser les formations et les lycées demandés.
- * Le conseil de classe du troisième trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation.
 - si la proposition est conforme à votre choix, elle devient décision d'orientation.
- si la proposition est **différente de votre choix**, vous serez reçu en entretien par le chef d'établissement.
- si le désaccord persiste, à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la **commission d'appel** ou demander le maintien dans la classe d'origine.